

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MURET
CANTON : RIEUX VOLVESTRE
COMMUNE DE SAINT JULIEN SUR GARONNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

Présents :

BENAC Jean Pierre
S. COUDOURNAC
MASSIP Cyril
VIGNES Stéphane

BRESSAC Isabelle
LASSERRE Christian
MESTRE Christophe
VILA Marie

CORNET Olivier
LEFEBVRE Patrick
ROUSSET Vanessa

Procuration :

D. ZIMMERMANN à M. VILA
DA SILVA Corinne à P. LEFEBVRE
MASCARAS Eric à S. VIGNES
FILHOS Francis à C. MASSIP

Absents :

C. DA SILVA / F. FILHOS / E. MASCARAS / D. ZIMMERMANN

Secrétaire de séance :

Sonia COUDOUNAC

M. Le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour rajouter un point à l'ordre du jour :

- révision du loyer du logement communal

Accord du conseil municipal

PROCES VERBAL DU 9 FEVRIER 2024

Aucune observation n'est formulée sur ce procès-verbal.

ETAT DE TRESORERIE

Période du 23 décembre 2023 au 9 février 2024

Emprunts	23 862.13 €
Frais d'études	2 143.18 €
Aménagement de terrains	33 648.00 €
Bâtiments publics	25 718.72 €
Achat prestation de services	1 670.24 €
Energie électricité	6 893.78 €
Carburant	157.32 €
Fourniture de petit équipement	811.78 €

Vêtements de travail	325.37 €
Fourniture administrative	17.88 €
Autres fournitures	138.09 €
Contrats de prestation de service	384.00 €
Locations	200.00 €
Terrains	835.10 €
Maintenance	3 116.75 €
Autres personnels extérieurs	1 936.14 €
Publicités et publications	2 431.68 €
Frais postaux et télécommunications	764.70 €
Services bancaires	0.74 €
Impôts taxes	690.63 €
Personnel titulaire	20 748.60 €
Personnel non titulaire	9 710.01 €
Charges sécurité sociale et prévoyance	16 049.64 €
Indemnités de fonction	5 092.68 €
Cotisations de retraite	319.53 €
Autres personnes de droit privé	150.00 €
Autres	1 220.16 €
Autres	0.77 €
Intérêts réglés à échéance	14 110.49 €
TOTAL DES DEPENSES	173 285.61 €
TOTAL DES RECETTES	165 684.41 €
ETAT DE TRESORERIE	149 971.88 €

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

- Dépenses de personnel en augmentation : + 50 %

Année difficile en raison du placement en maladie de longue durée d'un agent des services techniques avec effet rétroactif d'une année de plein traitement
Services techniques : 4 agents à charge

- Dépenses de travaux

Toutes les subventions ne sont pas encaissées.
Ne sont débloquées qu'après paiement des entreprises

- Restes à réaliser : 233 236.24 €

Le quart de l'investissement pour exécution du budget 2024 n'ayant pas suffi pour régler les factures de fin d'année 2023 et début 2024, le Trésor Public a demandé l'inscription de restes à réaliser sur la base des dépenses votées au BP 2023.
Ces dépenses doivent être reportées au BP 2024.

M. Le Maire confirme que le compte administratif 2023 correspond au compte de gestion établi par le Comptable Public.

Après avoir présenté les écritures comptables, M. Le Maire quitte la salle et laisse le soin à la conseillère municipale la plus âgée de faire procéder au vote du CA 2023.

M. VILA sollicite le conseil municipal pour le vote des comptes présentés ci-dessous :

Investissement

Dépenses	Prévu :	938 600,66
	Réalisé :	236 792,92
	Reste à réaliser :	233 236,24
Recettes	Prévu :	938 600,66
	Réalisé :	262 269,93
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	702 368,83
	Réalisé :	644 332,19
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	702 368,83
	Réalisé :	767 404,21
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	25 477,01
Fonctionnement :	223 072,02
Résultat global :	248 549,03

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve au scrutin public et à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2023.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Dans la mesure où le compte administratif 2023 établi par la commune et le compte de gestion 2023 établi par le Comptable Public sont semblables au centime près, le compte de gestion 2023 est adopté au scrutin public et à l'unanimité des membres présents et représentés.

AFFECTATION DU RESULTAT

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	62 436,19
- un excédent reporté de :	160 635,83
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	223 072,02
- un excédent d'investissement de :	25 477,01
- un déficit des restes à réaliser de :	233 236,24
Soit un besoin de financement de :	207 759,23

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	223 072,02
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1000)	207 759,23
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	15 312,79
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	25 477,01

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve au scrutin public et à l'unanimité des membres présents et représentés, l'affectation du résultat tel que présenté ci-dessus.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
011 - Charges à caractère général	142 671,83	117 391,90	25 280,03	82	174 683,00		174 683,00	22,4
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	76 980,00	71 918,19	4 031,81	94	79 020,00		79 020,00	4,0
6042 - Achats prest.de serv.(autres que terrains à ame.)	20 800,00	21 327,79	-727,79	103	25 000,00		25 000,00	21,4
60811 - Eau et assainissement	2 200,00	3 481,96	-1 281,86	158	2 100,00		2 100,00	-4,6
60812 - Energie - Electricité	39 000,00	35 769,74	3 230,26	91	37 000,00		37 000,00	-6,1
60822 - Carburants	3 500,00	2 722,78	777,22	77	3 000,00		3 000,00	-14,3
60823 - Alimentation	100,00		100,00	0	100,00		100,00	0,0
60824 - Produits de traitement	200,00		200,00	0	250,00		250,00	25,0
60831 - Fournitures d'entretien	2 000,00	1 743,44	256,56	87	1 500,00		1 500,00	-25,0
60832 - Fournitures de petit équipement	3 000,00	1 781,77	1 218,23	59	4 070,00		4 070,00	35,7
60833 - Fournitures de voirie	400,00	806,00	-406,00	201	1 000,00		1 000,00	150,0
60836 - Vêtements de travail	1 000,00	933,71	66,29	93	700,00		700,00	-30,0
6084 - Fournitures administratives	2 000,00	1 273,31	726,69	63	2 000,00		2 000,00	0,0
6085 - Livres,disques,cassettes(bibliothèque,mediathèque)	500,00	755,09	-255,09	151	1 000,00		1 000,00	100,0
6087 - Fournitures scolaires	1 300,00	1 200,91	39,09	96	1 300,00		1 300,00	0,0
6088 - Autres matières et fournitures	150,00	61,79	88,21	41				-100,0
61 - SERVICES EXTERIEURS	51 041,83	31 932,77	19 109,06	62	79 828,00		79 828,00	56,4
611 - Contrats de prestations de services	10 000,00	9 016,68	1 983,42	80	11 224,00		11 224,00	12,2
613 - Locations	800,00	449,80	350,40	56	900,00		900,00	12,5
61821 - Terrains	2 300,00	1 940,77	359,23	84	2 375,00		2 375,00	3,3
618221 - Bâiments publics	9 822,83	3 086,89	6 735,94	31	1 000,00		1 000,00	-89,8
618231 - Voiries	1 000,00	878,00	322,00	87	14 919,00		14 919,00	999,9
61851 - Matériel roulant	3 000,00	1 806,72	1 193,28	60	2 000,00		2 000,00	-33,3
61858 - Autres biens mobiliers	2 000,00		2 000,00	0	1 500,00		1 500,00	-25,0
6186 - Maintenance	10 050,00	8 848,36	1 201,64	88	11 458,00		11 458,00	14,0
6181 - Mutiriques	9 884,00	6 755,85	3 128,15	68	33 052,00		33 052,00	234,4
617 - Etudes et recherches	1 500,00		1 500,00	0	1 000,00		1 000,00	-33,3
618 - Divers	685,00	350,00	335,00	51	400,00		400,00	-41,6
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	12 780,00	10 890,84	1 889,16	85	12 835,00		12 835,00	0,4
622 - Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 500,00		1 500,00	0	1 500,00		1 500,00	0,0
623 - Publicité,publications,relations publiques	4 000,00	4 557,81	-557,81	113	4 707,00		4 707,00	17,7
624 - Transport de biens et transports collectifs	700,00	248,99	451,01	35	500,00		500,00	-28,8
626 - Déplacements et missions	100,00		100,00	0	388,00		388,00	288,0
628 - Frais postaux et frais de télécommunications	4 500,00	4 512,95	-12,95	100	4 500,00		4 500,00	0,0
627 - Services bancaires et assimilés		5,53	-5,53	0	10,00		10,00	0,0
6281 - Concours divers (cotisations...)	1 380,00	607,56	772,44	44	650,00		650,00	-62,9
6284 - Redevance pour services rendus	600,00	958,00	-358,00	159	800,00		800,00	0,0
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS A S SIMILES	2 900,00	2 650,00	250,00	91	2 900,00		2 900,00	0,0

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
635 - Autres impôts, taxes & vers. assimilés (admin. impôts)	2 900,00	2 650,00	250,00	91	2 900,00		2 900,00	0,0
012 - Charges de personnel et frais assimilés	291 900,00	291 886,15	301,85	99	284 300,00		284 300,00	0,0
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	20 000,00	18 193,23	1 806,77	90	20 000,00		20 000,00	0,0
6218 - Autre personnel extérieur	20 000,00	18 193,23	1 806,77	90	20 000,00		20 000,00	0,0
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3 400,00	4 188,92	-788,92	123	4 200,00		4 200,00	23,0
633 - Impôts, taxes & vers. ass. sur rémun. (autres organi.)	3 400,00	4 188,92	-788,92	123	4 200,00		4 200,00	23,0
64 - CHARGES DE PERSONNEL	258 500,00	259 218,00	-718,00	100	260 100,00		260 100,00	0,0
6411 - Personnel titulaire	131 000,00	106 133,84	22 866,16	82	123 000,00		123 000,00	-3,0
6413 - Personnel non titulaire	88 000,00	87 057,47	-2 057,47	100	82 500,00		82 500,00	-19,2
6450 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	61 000,00	82 180,00	-21 180,00	134	82 000,00		82 000,00	34,4
6470 - Autres charges sociales	1 500,00	1 844,69	-344,69	122	2 000,00		2 000,00	33,3
014 - Atténuations de produits	11 454,00	11 454,00	0,00	100	10 963,00		10 963,00	-4,0
7391118 - Autres restit. titre dégrèv. sur contrib. directes	491,00	491,00	0,00	100				-100,0
738221 - FNGIR	10 963,00	10 963,00	0,00	100	10 963,00		10 963,00	0,0
65 - Autres charges de gestion courante	105 833,00	96 787,49	7 045,51	90	104 308,79		104 308,79	-1,4
65311 - Indemnités de fonction	29 528,00	30 028,44	-600,44	101	30 500,00		30 500,00	3,3
65913 - Cotisations de retraite	1 255,00	1 281,20	-26,20	100	1 280,00		1 280,00	2,0
6541 - Créances admises en non-valeur		15,82	-15,82	0				
6542 - Créances éteintes					20,00		20,00	0,0
6553 - Service d'incendie	5 308,00	5 308,79	0,21	99	5 518,00		5 518,00	3,3
65508 - Autres contributions	62 691,00	65 421,82	7 269,18	88	56 223,00		56 223,00	-10,3
65748 - Autres personnes de droit privé	7 050,00	6 750,00	300,00	95	8 950,00		8 950,00	27,0
65818 - Autres					1 819,79		1 819,79	0,0
6588 - Autres charges diverses de gestion courante		1,42	-1,42	0				
66 - Charges financières	40 000,00	35 100,75	4 899,25	87	40 800,00		40 800,00	2,0
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	40 000,00	35 100,75	4 899,25	87	40 800,00		40 800,00	2,0
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	500,00		500,00	0				-100,0
681 - Dot. aux amort. & aux provisions-charges de fonct.	500,00		500,00	0				-100,0
Total dépenses réelles	682 388,83	644 332,19	38 026,64	93	614 964,79		614 964,79	8,0

DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
023 - Virement à la section d'investissement	120 000,00		120 000,00	0				-100,0
Total dépenses d'ordre	120 000,00		120 000,00	0				-100,0

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total dépenses de fonctionnement	702 388,83	644 332,19	158 026,64	77	614 964,79		614 964,79	-12,4

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	22 493,00	24 419,36	-1 926,36	108	26 266,00		26 266,00	16,9
70311 - Concession dans les cimetières (produit net)	480,00	720,00	-240,00	150	600,00		500,00	4,2
70312 - Redevances funéraires	960,00	960,00	0,00	100				-100,0
7032 - Droits permis de stationnement et de location	2 736,00	1 704,00	1 031,00	62	2 750,00		2 750,00	0,5
70810 - Redevances d'enlèvement des ordures & des déchets	183,00	386,00	-203,00	210	150,00		166,00	-18,0
7006 - Redevances/droits des services à caractère social	150,00	150,00	0,00	100				-100,0
7067 - Redev.&droits des serv.péri-scolaire&enseignement	16 485,00	17 475,92	-990,92	106	19 786,00		19 786,00	20,0
70878 - par des tiers	1 500,00	3 023,43	-1 523,43	201	3 100,00		3 100,00	106,7
73 - Impôts et taxes		12 843,69	-12 843,69	0	4 873,90		4 873,90	0,6
732221 - Fonds de péréquation ressources comm.&intercomm.		7 670,00	-7 670,00	0				
738 - Autres impôts et taxes		4 873,00	-4 873,00	0	4 873,00		4 873,00	0,0
731 - Impositions directes	239 910,00	239 863,00	-47,00	99	287 636,90		287 636,90	7,4
73111 - Impôts directs locaux	217 606,00	221 149,00	-3 543,00	101	238 760,00		238 760,00	9,7
73112 - Cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises	4 939,00		4 939,00	0				-100,0
73114 - Impositions forfaitaires sur entreprises de réseau	17 365,00	16 414,00	-1 049,00	106	18 875,00		18 875,00	8,7
74 - Dotations et participations	156 107,00	176 348,28	-19 238,28	112	186 329,90		186 329,90	6,9
74111 - Dotation forfaitaire des communes	17 559,00	1 341,00	16 218,00	7	1 224,00		1 224,00	-93,0
741121 - Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes	13 971,00	13 971,00	0,00	100	13 971,00		13 971,00	0,0
741127 - Dotation nationale de péréquation (DNF) des communes	908,00	908,00	0,00	100	908,00		908,00	0,0
742 - Dotations aux élus locaux	3 284,00	3 284,00	0,00	100	3 284,00		3 284,00	0,0
744 - FCTVA		2 099,47	-2 099,47	0	2 099,00		2 099,00	0,0
74718 - Autres		268,62	-268,62	0				
7482 - Compens.perte taxe ad.aux droits mut.taxe pub fon.		30 789,53	-30 789,53	0	30 789,00		30 789,00	0,0
74832 - Etat-Compens.au titre contrib.écon.territ.CVAE&CFE	58 061,00	107 844,00	-49 563,00	185	113 076,00		113 076,00	94,8
74833 - Etat-Compens.au titre exonérations taxes foncières	61 626,00	3 626,00	58 000,00	6				-100,0
74834 - Etat-Compens.au titre exonérations taxes d'habita.		9 030,00	-9 030,00	0				
7489 - Autres attributions et participations	700,00	2 406,66	-1 706,66	343				-100,0
75 - Autres produits de gestion courante	69 117,00	79 220,37	-2 103,37	103	69 381,00		69 381,00	1,9
752 - Revenus des immeubles	16 450,00	17 739,84	-1 289,84	107	16 260,00		16 250,00	-1,2
75814 - Redevances sur énergie hydraulique		737,11	-737,11	0	350,00		350,00	0,0
7586 - Autres produits divers de gestion courante	51 667,00	51 743,42	-76,42	100				-100,0
75886 - Autres					52 781,00		52 781,00	0,0
76 - Produits financiers		7,48	-7,48	0				
761 - Produits de participations		0,55	-0,55	0				
764 - Revenus des valeurs mobilières de placement		6,93	-6,93	0				
77 - Produits spécifiques	96,00	412,67	-316,67	428				-100,0
773 - Mandats annulés ou atteints échéance quadriennale	96,00	412,67	-316,67	429				-100,0
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et prov		60,18	-60,18	0				

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
781 - Rep.sur amort.&provisions(produit fonct.courant)		60,18	-60,18	0				
013 - Atténuations de charges	55 000,00	84 197,05	-29 197,05	153	76 138,00		76 138,00	38,4
6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	55 000,00	84 197,05	-29 197,05	153	76 138,00		76 138,00	38,4
002 - Excédent de fonctionnement reporté	160 636,83	160 636,83	0,00	100	16 312,79		16 312,79	-90,6
Total recettes réelles	702 366,83	767 404,21	-65 045,38	109	614 964,79		614 964,79	-12,4

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total recettes de fonctionnement	702 366,83	767 404,21	-65 045,38	109	614 964,79		614 964,79	-12,4

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
10 - Dotations, fonds divers et réserves					207 759,23		207 759,23	0,0
1008 - Excédents de fonctionnement capitalisés					207 759,23		207 759,23	0,0
16 - Emprunts et dettes assimilés	80 000,00	45 824,20	4 375,80	91	48 500,00		48 500,00	-3,0
1641 - Emprunts en euros	50 000,00	45 824,20	4 375,80	91	48 500,00		48 500,00	-3,0
20 - Immobilisations incorporelles	84 000,00	22 119,16	31 880,84	40	18 911,76	28 039,24	46 951,00	-13,1
202 - Frais études, étab. Modif. Et rev. doc. Urban.	4 000,00		4 000,00	0	4 400,00		4 400,00	10,0
203 - Frais d'études, rech. à dev. & frais d'insertion	50 000,00	21 960,76	28 039,24	43	14 511,76	28 039,24	42 551,00	-14,9
2051 - Concessions et droits similaires		158,40	-158,40	0				
21 - Immobilisations corporelles	824 800,00	169 049,56	656 851,10	20	688 487,00	206 197,00	873 684,00	6,0
2115 - Terrains bâtis		12 658,54	-12 658,54	0				
212 - Agencements et aménagements de terrains		23 400,00	-23 400,00	0				
2131 - Bâtiments publics	683 505,00	107 917,99	575 587,07	15	627 199,00	137 947,00	765 146,00	11,9
2162 - Installations de voirie	50 000,00		50 000,00	0				-100,0
2158 - Autres install., matériel et outillage techniques		23 800,00	-23 800,00	0	1 600,00		1 600,00	0,0
2172 - Agencements et aménagements de terrains	80 850,00		80 850,00	0	36 738,00	87 250,00	103 968,00	14,7
2183 - Matériel informatique					2 450,00		2 450,00	0,0
2184 - Matériel de bureau et mobilier	445,00	1 273,03	-828,03	280	500,00		500,00	12,4
22 - Immobilisations reçues en affectation	10 000,00		10 000,00	0				-100,0
221 - Terrains	10 000,00		10 000,00	0				-100,0
Total dépenses réelles hors opérations	938 800,00	238 792,92	701 807,74	25	843 657,99	233 236,24	1 176 894,23	26,4

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total dépenses hors opérations	938 800,00	238 792,92	701 807,74	25	843 657,99	233 236,24	1 176 894,23	26,4

RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
001 - Excédent d'investissement reporté	37 973,86	37 973,86	0,00	100	25 477,01		25 477,01	-32,9
10 - Dotations, fonds divers et réserves	12 765,00	19 347,27	-6 582,27	151	40 000,00		40 000,00	213,4
10222 - FCTVA	8 785,00	791,75	7 973,25	9	22 000,00		22 000,00	151,0
10226 - Taxe d'aménagement	4 000,00	18 555,52	-14 555,52	463	18 000,00		18 000,00	350,0
13 - Subventions d'investissement reçues	767 862,00	44 949,00	722 913,00	5	1 161 427,22		1 161 427,22	51,3
1317 - Budget communautaire et fonds structurels	27 000,00		27 000,00	0	27 000,00		27 000,00	0,0
1321 - Etat et établissements nationaux	410 242,00	14 329,00	395 913,00	3	376 385,00		376 385,00	-8,3
1322 - Régions					73 152,00		73 152,00	0,0
1323 - Départements	306 800,00	6 800,00	300 000,00	2	409 899,22		409 899,22	33,6
1328 - Autres	23 820,00	23 820,00	0,00	100	274 991,00		274 991,00	869,9
16 - Emprunts et dettes assimilés		180 000,00	-180 000,00	0				
1641 - Emprunts en euros		180 000,00	-180 000,00	0				
Total recettes réelles hors opérations	818 800,86	262 269,93	556 530,73	32	1 226 904,23		1 226 904,23	49,9

RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
021 - Virement de la section de fonctionnement	120 000,00		120 000,00	0				-100,0
Total recettes d'ordre	120 000,00		120 000,00	0				-100,0

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	Année 2023				Budget Primitif 2024			
	Budget	Réalisé	Solde	% réal.	Propositions nouvelles	Reports	Propositions Globales	Var./ N-1
Total recettes hors opérations	938 800,86	262 269,93	676 530,73	27	1 226 904,23		1 226 904,23	30,7

Investissement :

Dépenses : 1 226 904.23 € (993 667.99 € + 233 236.14 de RAR)
 Recettes : 1 226 904.23 €

Fonctionnement :

Dépenses : 614 954.79 €
 Recettes : 614 954.79 €

TAUX D'IMPOSITION LOCALE

Propositions :

M. Le Maire rappelle que depuis trois mandats qu'il exerce, les taux d'imposition n'ont pratiquement pas augmenté.

**Il fait remarquer qu'en 2024 le village sera doté d'équipements supplémentaires :
Complexe commercial et associatif, nouvelle mairie, sécurisation de la RD 8, végétalisation de la Place des Artistes.**

Lorsqu'une collectivité n'apporte pas de plus-value sur son territoire, il est frileux pour augmenter les taux de fiscalité, mais dans la mesure où la commune investit considérablement, il est opportun d'augmenter les recettes fiscales.

C. MESTRE

Il avait été établi comme principe : pas d'augmentation des taux pendant le mandat électif.

Il ne comprend pas cette majoration et cette décision prise par le Maire.

C. MASSIP

Les administrés auront une baisse de fiscalité du SIVOM puisque la TVA sur travaux des bords de Garonne n'y sera pas.

M. Le Maire rappelle que le règlement des entreprises nécessite que la commune fasse l'avance des fonds. Restent à venir : le remboursement du FCTVA, de la DETR, du Fonds Vert, des subventions départementales et régionales. Il convient d'être très prudent et de ne pas mettre la trésorerie de la commune en grande difficulté. Ainsi les travaux du complexe commercial et associatif porteront sur deux exercices 2024 et 2025.

A ce stade, il est attendu un taux d'aides départementales, régionales et d'Etat à hauteur de 80 %.

M. Le Maire a pris rendez-vous avec le Sous-Préfet de Muret afin d'envisager une aide supplémentaire qui permettrait de soutenir les 20 % d'autofinancement.

C. MESTRE

Pour 900 000 € de travaux, il faut s'assurer que la commune dispose d'une avance suffisante.

Selon lui, les paiements seront ultérieurs à 2025. Si le projet total approche les 1 200 000 €, il souhaiterait savoir le coût pour la commune après versement des subventions.

M. Le Maire estime à 20 % des 960 000 € soit 192 000 € sur lesquels seront déduits le FCTVA et la vente des terrains. Il précise qu'il ne convient pas de prendre uniquement les dépenses du complexe commercial. Viennent s'ajouter les dépenses de rénovation de la mairie, la végétalisation et les plateaux sur la RD 8 soit environ 70 000 €. L'intégralité de tous les projets pourrait être réalisée si la commune pouvait vendre les terrains en 2024.

C. MASSIP

Être prudent et ne pas confondre la trésorerie et le budget. Pour régler 900 000 € de travaux, il faut être en capacité de régler 1 200 000 € en trésorerie car le FCTVA n'intervient qu'en année N – 1. Les versements des subventions sont tardifs. Pour ce qui concerne les terrains à vendre, le conseil avait déjà évoqué la vente des terrains communaux situés derrière l'école.

M. Le Maire alerte sur la difficulté à trouver le propriétaire qui semble avoir vendu son foncier. La commune est en attente de la réponse de ce nouvel acquéreur.

JP. BENAC

Quel est le délai pour les remboursements ?

M. Le Maire alerte sur les plus-values que pourraient supporter la commune si le chantier est retardé. Les entreprises ne pourront pas garantir les mêmes conditions et des avenants seront présentés. A ce jour, il n'a pas signé les ordres de service. Il souhaite au préalable disposer de l'avis du conseil municipal. Seuls les travaux de démolition sont engagés.

C. MASSIP

La commune est coincée au niveau de la trésorerie, d'où la nécessité de lisser les dépenses sur deux exercices et de compléter les fonds propres par la vente de terrains.

S. VIGNES

Rappelle que cette décision avait été prévue.

C. MESTRE et C. LASSERRE

Approuvent l'idée de vente de foncier. Ils proposent la vente du stade.

C. LASSERRE

Ne comprend pas les raisons qui poussent la commune à conserver un terrain au centre du village qui coûte cher en entretien.

JP. BENAC

Prévient que la commune ne disposera plus de foncier si une telle décision était prise.

M. Le Maire alerte une nouvelle fois sur l'application de la Loi ZAN (zéro artificialisation nette) qui prévoit que la commune ne disposera plus que de 50 % des surfaces constructibles consommées de 2011 à 2021 durant la période de 2021 à 2031. Passé ce délai il n'y aura plus de terrains constructibles.

C. MASSIP

Evoque le constat des maisons de village non occupées.

S. VIGNES

Il s'agit d'une vision globale de l'Etat qui raisonne sur l'état général de l'habitat inoccupé.

O. CORNET

A terme, il ne restera plus que les jardins à vendre. Il espère que la loi ZAN produira un arrêt des zones gravières, bien que les gravières restituent souvent le foncier.

M. Le Maire pressent que l'Etat s'oriente vers la généralisation des PLU intercommunaux. Les communes ne seraient plus décisionnaires. En ce qui concerne les gravières, ces zones sont hors PLU.

S. COUDOURNAC

Pour en revenir à la vente du stade, elle souhaiterait savoir si l'assainissement collectif est disponible
Réponse : oui, pompe de relevage à proximité.

C. LASSERRE

Propose de faire venir 2 ou 3 promoteurs rapidement pour la vente d'une parcelle d'environ 12 000 m². Y inclure un nouveau complexe pour Bodysculpt.
Envisager la possibilité d'annexer la route communale.

M. Le Maire évoque l'idée qui avait été portée dans la profession de foi de réaliser une résidence séniors. Ce foncier correspondrait à ce projet. Car à défaut de recettes rapides, le complexe commercial devra être stoppé.

C. MASSIP

Si le terrain du chemin du Moulin ne peut se vendre, il est opportun d'envisager la vente du stade.

M. Le Maire alerte sur l'application du nouveau SCOT en 2024. La commune devra s'y conformer.

C. MESTRE

Résume par le fait que le stade ne sert plus.

Il faut se prononcer sur les options suivantes : soit on redélimite le stade, soit on intègre la route communale, soit on cède la moitié uniquement pour la résidence séniors.

Voir si on redécoupe le foncier pour le city stade et le terrain de basket.

S. VIGNES

Bodysculpt pourrait être conservé. Il souhaiterait que tout le conseil municipal puisse participer au projet de la résidence séniors. Il estime qu'il ne faut pas exclure bodysculpt dans le projet.

M. Le Maire informe qu'il a rencontré un promoteur intéressé par le projet. Il invite les membres du conseil à faire des recherches de leur côté. Il convient de se mettre à la place du promoteur qui doit rentabiliser l'opération.

Il rappelle qu'il est urgent de prendre des décisions concernant le devenir de ce bâtiment qui contient de l'amiante et qui ne peut rester à disposition en l'état.

S. COUDOURNAC

Si le bâtiment doit être rasé, qui le fera ?

M. Le Maire soumet au vote du conseil l'accord de principe de la vente du stade. A défaut d'accord, il conviendra de décaler les travaux du complexe commercial par manque de trésorerie. Il est indispensable de disposer de deux ou trois mois de trésorerie d'avance.

S. COUDOURNAC

Il est opportun de songer à l'évolution de la population tant la population vieillissante que la population en recherche de locatif.

C. MASSIP

Il rappelle que le terrain communal du chemin du Moulin est à la vente sur le bon coin pour un coût de 65 € le m². Il n'a eu aucun contact. Il s'avère que la crise foncière touche un peu tous les secteurs. La vente de grosses parcelles pose réellement un problème. Ce terrain est trop grand pour intéresser un particulier et trop petit pour intéresser un promoteur. Un prix au m² à 60 € lui paraît irréel. Aucun promoteur ne sera intéressé.

M. Le Maire informe qu'effectivement le promoteur n'achètera jamais à 50 € le m².

S. COUDOURNAC

Les taux de crédits sont très hauts.

C. MESTRE

On ne peut pas laisser le projet CŒUR DE VIE à l'arrêt. On peut envisager de vendre une partie du foncier pour la résidence et une autre partie pour des ventes aux particulières.

JP. BENAC

Y a-t-il des demandes pour des résidences séniors ?

Réponse : de nombreuses demandes émanent tant du territoire intercommunal que national

Vote :

A l'unanimité, les membres du conseil municipal valide l'accord de principe de la vente du stade communal.

M. Le Maire propose au conseil municipal le vote de la fiscalité suivante :

TAXES FONCIERES (bâti)

- taux de référence 2022 : 36,40 %
- taux soumis au vote pour 2023 : 36.40 %
- bases d'imposition 2022 : 575 526
- bases d'imposition 2023 : 606 200
- produit de référence : 220 657 €
- produit attendu : 220 657 €

TAXES FONCIERES (non bâti)

- taux de référence 2022 : 50.90 %
- taux soumis au vote 2023 : 50.90 %
- bases d'imposition 2022: 23 085
- bases d'imposition 2023 : 25 200
- produit de référence : 12 827€
- produit attendu : 12 827 €

TAXES HABITATION

- taux de référence 2022 : 15 %
- taux soumis au vote 2023 : 15 %
- bases d'imposition 2022 : 43 891
- bases d'imposition 2023 : 47 008
- produit de référence : 7 052 €
- produit attendu : 7 052 €

CFE

- taux de référence 2022 : 26.93 %
- taux soumis au vote 2023 : 26.93 %
- bases d'imposition 2022 : 172 729
- bases d'imposition 2023 : 180 700
- produit de référence : 48 663 €
- produit attendu : 48 663 €

Soit un produit fiscal global attendu de 289 199 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve au scrutin direct et à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2024 tel que présenté.

REVISION DU LOYER COMMUNAL

Rappel : loyer basé sur la valeur de l'indice du coût des loyers du 4^{ème} trimestre.

Valeur de l'indice du 4^{ème} trimestre 2023 : 142.06

Valeur de l'indice du 4^{ème} trimestre 2022 : 137.26

Montant du loyer 2023 : 533.50 €

Nouveau montant : 552.16 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve au scrutin public et à l'unanimité des membres présents et présentés de porter le montant du loyer du logement communal à la somme de 552.16 € à compter du 1^{er} septembre 2024.

QUESTIONS DIVERSES

BUREAU DES ELECTIONS

- C. LASSERRE : disponible le matin
- C. MESTRE : disponible le soir lors du dépouillement
- V. ROUSSET : ne sait pas
- I. BRESSAC : disponible le matin
- S. COUDOURNAC : disponible toute la journée
- O. CORNET : disponible toute la journée
- C. MASSIP : disponible toute la journée
- JP. BENAC : disponible de 8 H à 12 H
- S. VIGNES : ne sait pas encore
- M. VILA : disponible toute la journée

Le Secrétaire,
S. COUDOURNAC



Le Maire,
Patrick LEFEBVRE

